



BUDGET PRIMITIF 2025

Présentation simplifiée

BUDGETS PRIMITIFS 2025

Les budgets primitifs listés ci-dessous sont détaillés ci-après :

- Le Budget Principal

- Les budgets annexes :
 - Le service des ordures ménagères
 - Le budget transports
 - La régie de l'office de tourisme
 - Le budget hôtel d'entreprises
 - Les budgets d'aménagement de zones d'activités économiques
 - ZAE de Croix-Mare
 - ZAE Auzebosc extension
 - ZAE Valliquerville extension

YVETOT NORMANDIE BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement Recettes

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|----------------------|
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 221 893,00 |
| 70 PRODUITS DE GESTION COURANTE | 158 800,00 |
| 73 IMPOTS ET TAXES | 3 622 000,00 |
| 731 FISCALITE LOCALE | 5 359 500,00 |
| 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 1 930 300,00 |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 57 790,00 |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 50 000,00 |
| 002 EXCEDENT REPORTE | 6 011 957,04 |
| <i>REPORTS</i> | <i>46 928,82</i> |
| Total recettes en euros | 17 459 168,86 |

Section de fonctionnement Dépenses

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|----------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 1 515 000,00 |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL | 3 800 000,00 |
| 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS | 2 893 530,00 |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 1 800 000,00 |
| 66 FRAIS FINANCIERS | 43 000,00 |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES | 9 734,29 |
| 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS | 16 000,00 |
| 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 6 870 000,00 |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 500 000,00 |
| <i>REPORTS</i> | <i>11 904,57</i> |
| Total dépenses en euros | 17 459 168,86 |

YVETOT NORMANDIE BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement Recettes

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|----------------------|
| 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 310 000,00 |
| 1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE | 2 229 400,00 |
| 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 35 660,00 |
| 024 PRODUITS DE CESSIONS | 160 000,00 |
| 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 455 000,00 |
| 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 6 870 000,00 |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 500 000,00 |
| 041 OPERATIONS PATRIMONIALES | 30 000,00 |
| 001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE | 859 605,82 |
| <i>RESTES A REALISER</i> | <i>92 477,70</i> |
| Total recettes en euros | 11 542 143,52 |

Section d'investissement Dépenses

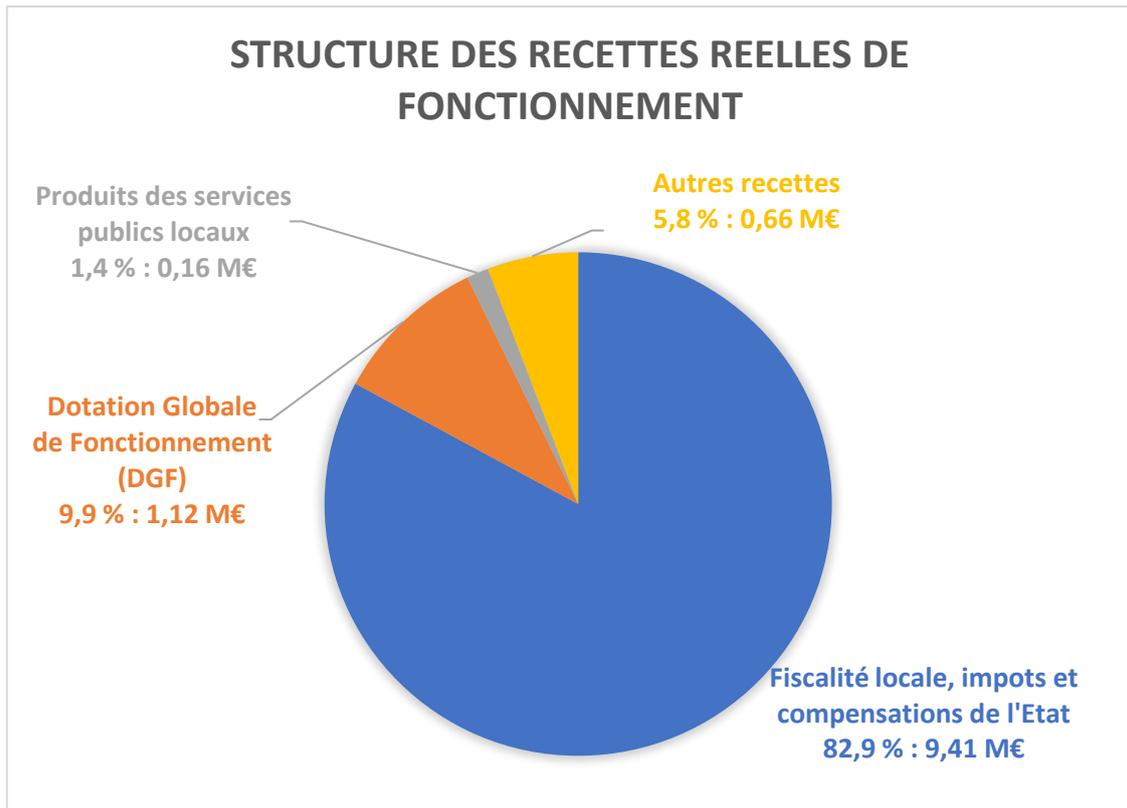
| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|----------------------|
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 166 000,00 |
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 1 589 310,00 |
| 204 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES | 2 245 000,00 |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 1 517 572,00 |
| 23 TRAVAUX EN COURS | 2 760 834,02 |
| 26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES | 2 000,00 |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 50 000,00 |
| 041 OPERATIONS PATRIMONIALES | 30 000,00 |
| <i>RESTES A REALISER</i> | <i>3 181 427,50</i> |
| Total dépenses en euros | 11 542 143,52 |

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (hors reports et excédent antérieur reporté) devraient s'élever à 11 397 211,82 €.

En cohérence avec les orientations budgétaires, il est attendu qu'elles progressent de 4,34 % par rapport au budget voté en 2024, soit + 472 K€.



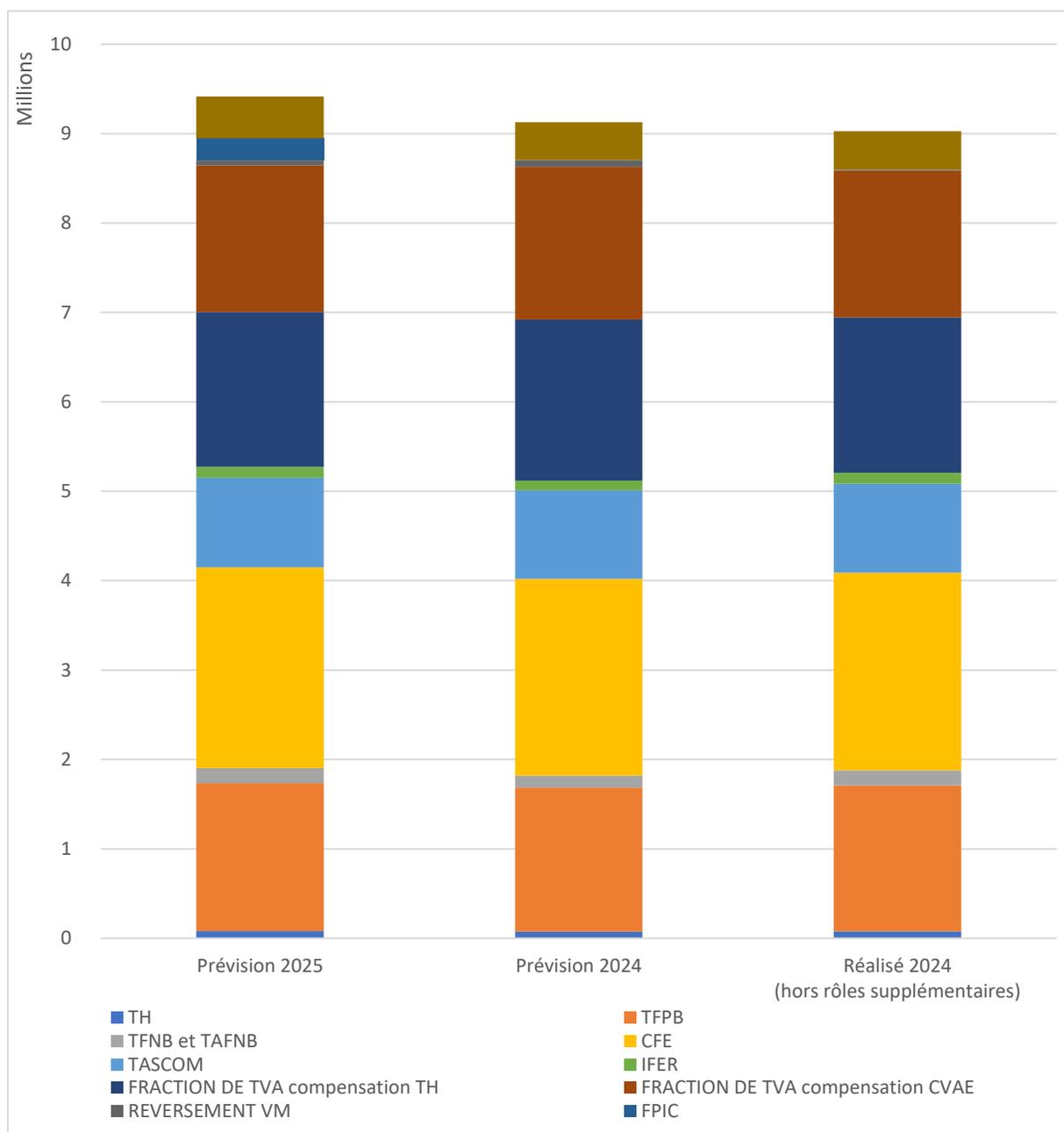
➤ **Fiscalité locale, impôts et compensations de l'Etat : 9,41 M€**

Les produits de la fiscalité locale ou des impôts nationaux attribués à la collectivité et les compensations de fiscalité versées par l'Etat sont évalués à 9 413 500 €.

Il est escompté qu'ils augmentent de 3,15 % par rapport au budget 2024, soit une hausse de 287 500 K€.

Outre l'application de la revalorisation des bases d'imposition (+ 1,7%), l'estimation de recette s'appuie sur les montants effectivement perçus en 2024 et des ajustements annoncés dans la loi de finances pour 2025.

En l'état actuel, il n'est pas prévu que la collectivité soit concernée par le prélèvement pouvant être opéré sur ces produits au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO).



✓ **Les recettes fiscales (chapitre 731) :**

Elles se composent des recettes suivantes :

- La Cotisation Foncière des Entreprises, les Taxes Foncières Bâties et Non Bâties,
- La Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires,
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales,
- L'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux
- Le versement mobilité versé par le budget annexe transport pour financer les dépenses de mobilité.

Les recettes fiscales sont estimées à près de 5,4 M€, représentant une progression de 3,19 % par rapport au montant voté en 2024.

✓ **Les impôts et taxes (chapitre 73) :**

Ce chapitre regroupe :

- Les attributions de compensation versées par les communes membres,
- La fraction de TVA, remplaçant la taxe d'habitation des résidences principales,
- La fraction de TVA, remplaçant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Cette catégorie hétérogène de recettes est estimée à 3 622 000 €, soit une augmentation de 3,13 % par rapport à 2024 qui s'explique par :

- Le gel des montants des fractions de TVA au niveau de 2024,
- La conservation par Yvetot Normandie de sa part du FPIC.

✓ **Les compensations de l'Etat (articles 74832 et 74833) :**

Les compensations de l'Etat au titre des exonérations accordées sur la fiscalité des entreprises ou des ménages sont estimées à 432 K€ (contre 420 K€ en 2024).

➤ **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 1,12 M€**

Compte tenu du sort réservé aux différentes composantes des dotations de l'Etat, à savoir une stabilité globale avec des variations contrastées suivant les enveloppes cibles, la DGF à percevoir en 2025 pourrait s'élever (sous réserve des notifications à intervenir) à 1 120 000 € répartis comme suit :

- Dotation d'intercommunalité : 610 K€,
- Dotation de compensation : 510 K€.

➤ **Produits des services locaux : 0,16 M€**

Les produits des services locaux se composent essentiellement :

- Des droits d'inscription au conservatoire : 105 K€
- Des remboursements de frais dans le cadre des mutualisations dans le domaine informatique : 31,5 K€
- De la redevance d'occupation du domaine public pour le centre aquatique : 21 K€.

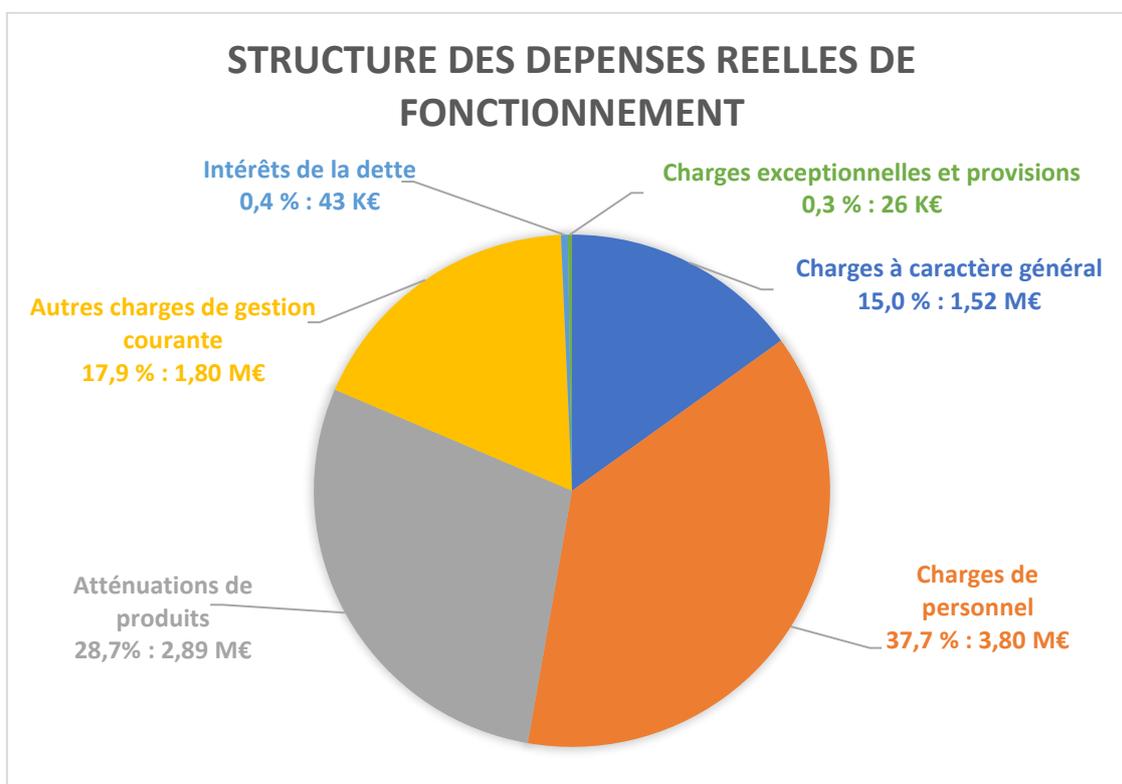
Ils sont attendus en diminution de 32 K€ car l'exercice 2024 comportait deux années de remboursements de frais au titre des mutualisations avec le CCAS et des prévisions de recettes pour l'aire d'accueil des gens du voyage qui ne se concrétisent pas.

➤ **Autres recettes : 0,66 M€**

Les autres recettes sont projetées en augmentation de plus de 176 K€ par rapport à la prévision 2024. Cette variation s'explique par les ajustements de prévisions s'agissant des subventions à percevoir (378 K€ contre 256 K€ en 2024) et des remboursements de charges de personnel (222 K€ contre 168 K€ en 2024) indemnisés par notre assureur.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors reports) sont prévues à 10 077 264,29 €. Elles diminuent de 3,4 %, soit près de 356 K€, par rapport au montant adopté au budget 2024.



Parmi les principales dépenses, on peut citer :

➤ **Charges à caractère général : 1,52 M€**

Les charges à caractère général sont estimées à 1 515 000 €, soit une diminution de 110 K€ (- 6,8%) par rapport aux prévisions 2024, qui s'explique par une relative stabilité des besoins de crédits sur la majorité des postes de dépenses.

Néanmoins, il existe des charges qui progressent entre 2024 et 2025, notamment :

- Les frais d'entretien des bâtiments publics (615221) : + 30K€,
- Les frais de contrôles réglementaires et de maintenance des équipements (6156) : + 85 K€ (dont 63 K€ pour les dispositifs de sécurisation du réseau informatique),
- Les assurances (6161 et 6168), hors risques statutaires : + 15,5 K€,
- Les prestations d'INARHI au titre de l'accompagnement dans le cadre de France Rénov : + 55 K€.

Celles-ci sont largement compensées par les dépenses qui diminuent, notamment :

- Les locations immobilières (6132) et les charges locatives (614) à la suite de la fin d'occupation des locaux situés à Sainte Marie des Champs : - 14,5 K€ (car budgété partiellement sur l'exercice 2024),
- Les frais remboursés au CCAS pour les locaux du relais petite enfance (RPE), qui couvraient la régularisation de deux exercices antérieurs en 2024 : - 59 K€,
- Les frais d'études (617) : - 131 K€,

- Les frais de formation (6184) - 7,5 K€,
- Les frais de publication et relations publiques (6185, 6236 et 6238) : - 16,5 K€,
- Les transports collectifs à la Médiathèque et au Conservatoire (6245) : - 6,5 K€,
- Les frais de déplacements (6251) : - 8,5 K€
- Les frais de télécommunication (6262) à la suite de l'installation d'une fibre privée entre les sites : - 57 K€.

➤ **Charges de personnel : 3,8 M€**

Les dépenses de personnel sont calculées à 3 800 000 €, en progression de 154 K€ (+ 4,2 %) par rapport à 2024.

Cette augmentation résulte notamment de :

- L'augmentation de 3 points des cotisations retraites des agents CNRACL : + 37 K€,
- L'augmentation de 1 point des cotisations d'assurance maladie des agents CNRACL en raison de la non-reconduction de la compensation obtenue en 2024 : + 12 K€,
- L'augmentation du versement mobilité (VM) : + 2 K€,
- L'effet en année pleine des derniers recrutements, de l'intégration de l'agent du point d'accès au droit (PAD), de la transformation d'un poste d'apprenti en chargé de mission en informatique,
- L'impact du remplacement des agents absents sur de longues périodes,
- La décision de créer un poste d'attaché au service ressources humaines,
- Les avancements d'échelons et de grades en lien avec l'ancienneté des agents.

Celle-ci est en partie atténuée par la non-reconduction dans les prévisions d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Les réalisations de ce chapitre pourront également être réduites par l'entrée en vigueur à compter du 1^{er} mars 2025 d'une disposition visant à la diminution de 10% du traitement dès le 2^{ème} jour d'arrêt de la maladie ordinaire, dont l'incidence n'est pas évaluable à ce stade.

➤ **Atténuations de produits : 2,89 M€**

Les atténuations de produits sont attendues en baisse de 3 % par rapport à l'an dernier (soit - 89 K€), en l'absence de reversement à opérer sur les fractions de TVA perçues en 2024.

Elles incluent :

- Les attributions de compensation pour un montant de 2 813 530 €, après prise en compte des effets du transfert du PAD sur un exercice complet (soit - 49 K€),
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) d'un montant stable de 79 251 €.

➤ **Autres charges de gestion courante : 1,8 M€**

Ces dépenses s'élèvent à 1 800 000 €, en diminution de 8,8 % par rapport à 2024, principalement en l'absence de compensation à verser au délégataire du Centre aquatique au titre des surcoûts liés à l'augmentation du prix des énergies (- 120 K€ au titre de 2022 et - 70 K€ budgétés mais non dus au titre de 2024).

Ce repli aurait tendance à cacher l'augmentation des contributions aux syndicats de bassins versants de l'ordre de + 3 % (+ 14 K€) et le maintien des politiques de soutien accordées, voire leur développement :

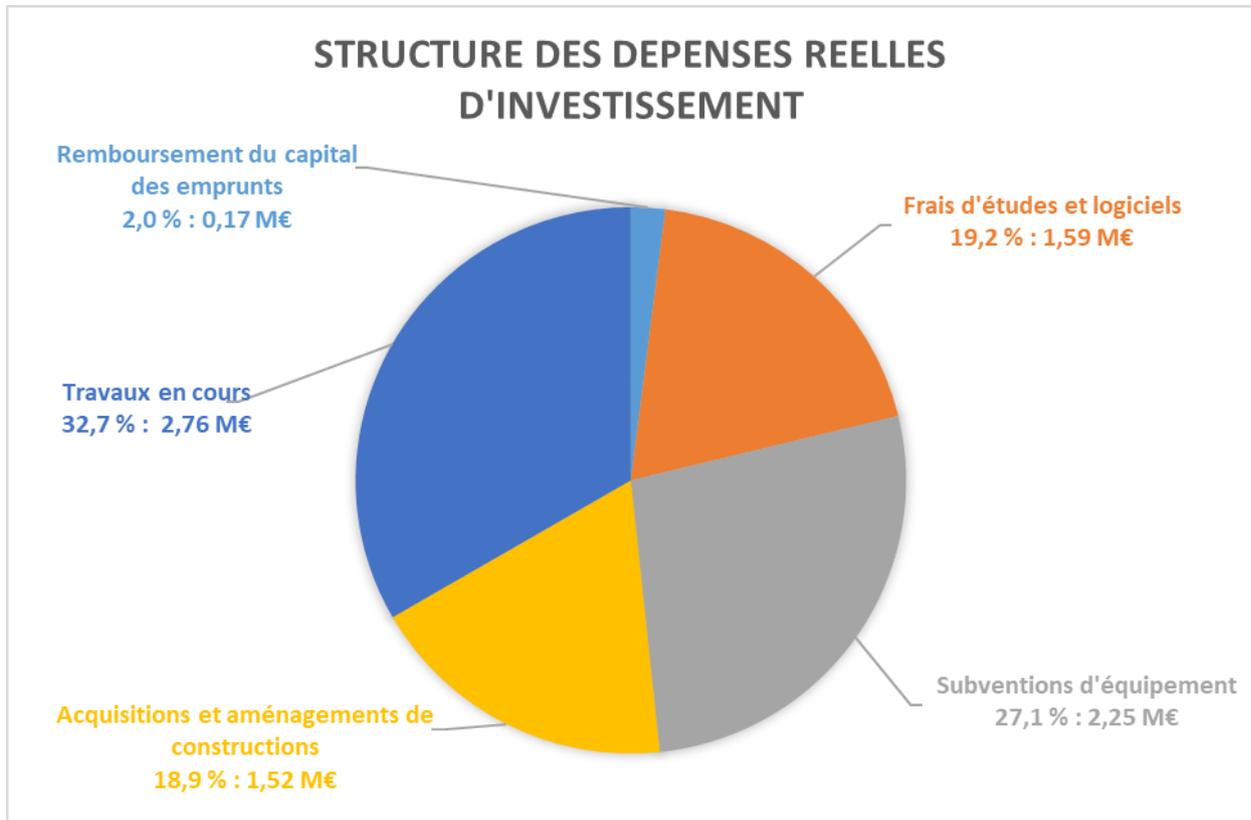
- La subvention de fonctionnement à la régie de l'Office de tourisme : 200 K€,
- Les aides à la mobilité au travers de Blablacar Daily : 12 K€,
- La subvention à l'association Médi-Caux Bus : 11 K€,
- Les concours accordés dans le cadre du projet petites villes de demain (PVD) en lien avec la Fondation du patrimoine : 10 K€,
- Les aides octroyées dans le cadre de l'appel à projet YOU : 5 K€,
- La subvention versée à l'Amicale du personnel d'Yvetot Normandie,
- Etc...

➤ **Charges exceptionnelles et provisions : 26 K€**

Elles incluent notamment une dotation aux provisions (15 K€) pour actualiser le montant susceptible d'être décaissé en cas de monétisation des jours épargnés par les agents sur leur compte épargne temps (CET).

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement nouvelles (hors restes à réaliser - RAR) s'élèvent à 8 280 716,02 € :



Parmi les principales dépenses, peuvent notamment être citées :

- ✓ **Les études et logiciels : 1,09 M€ dont :**
 - Frais d'études : 1,05 M€ dont :
 - Maitrise d'œuvre et autres intervenants pour la réhabilitation/extension du Conservatoire : 810 K€,
 - Audit énergétique et étude de faisabilité de l'extension de la Médiathèque : 100 K€,
 - Maitrise d'œuvre et autres intervenants pour la création de la Maison de l'Intercommunalité (révision prix / aléas / études complémentaires) : 80 K€,
 - Etudes complémentaires relative à la création du Quartier d'affaires de la Moutardière : 30 K€
 - PLUI : 25 K€,
 - Licences et logiciels : 32 K€ (dont 15 K€ en rapport avec les nouveaux serveurs).

- ✓ **Les subventions d'équipement : 0,75 M€ dont :**
 - Fonds de concours aux communes membres : 350 K€,
 - Fonds de concours CYCL'YN : 150 K€,
 - Aides à l'immobilier d'entreprises : 110 K€,

- Subventions en faveur du développement durable : 135 K€ dont :
 - Aides à la rénovation énergétique : 100 K€,
 - Aides dans le cadre de l'appel à projet YOU : 5 K€,
 - Aides attribués dans le cadre du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) : 30 K€ qui seront compensées par un reversement du budget annexe des ordures ménagères dont la nomenclature ne prévoit pas de subvention d'équipements versées à des particuliers.

- ✓ **Les acquisitions et aménagement de constructions : 0,57 M€ dont :**
 - Acquisition de matériel informatique et de téléphonie : 219 K€ dont :
 - 135 K€ en rapport avec les nouveaux serveurs,
 - 30 K€ de renouvellement de matériels,
 - 17,5 K€ de renouvellement des copieurs multifonction sur plusieurs sites,
 - Acquisition de terrains : 30 K€ (dont environ 11 K€ pour les jardins familiaux dans le cadre du projet de création d'un Quartier d'affaires),
 - Renouvellement de véhicules : 70 K€,
 - Travaux d'aménagements de la Médiathèque : 57 K€,
 - Travaux d'aménagements du Conservatoire : 47 K€,
 - Acquisition de mobilier pour l'ensemble des sites : 30 K€,
 - Acquisition d'instruments de musique : 15 K€,
 - Aménagement d'un escalier pour accéder à la zone d'activité économique (ZAE) de Valliquerville : 18 K€.

- ✓ **Les travaux en cours : 1 M€** correspondant aux crédits de paiement de la nouvelle autorisation de programme portant sur les travaux de la Maison de l'Intercommunalité et du Conservatoire de musique

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement (hors RAR et excédent de fonctionnement capitalisé) s'élèvent à 960 660,00€.

Les recettes d'investissement les plus significatives sont :

- ✓ Le remboursement partiel de l'avance versée au budget annexe ZAE de Croix-Mare : 455 K€,
- ✓ Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) au taux de 16,404 % : 300 K€,
- ✓ Le produit des cessions : 160 K€ (cession de terrain au budget annexe ZAE Auzebosc extension)
- ✓ Les subventions : 36 K
- ✓ Le produit du reversement de taxe d'aménagement par les communes pour les constructions réalisées dans les ZAE communautaires : 10 K€.

INFORMATIONS STATISTIQUES

BUDGET PRIMITIF 2025

| <u>RATIOS FINANCIERS</u> | Valeurs YN 2025 | Moyennes nationales de la strate 2023 (*) |
|---|--------------------|--|
| Dépenses réelles de fonctionnement / population | 371,14 | 380,00 |
| Recettes réelles de fonctionnement / population | 418,03 | 459,00 |
| Dépenses d'équipement brut / population | 298,79 | 94,00 |
| Encours de dette** / population | 49,28 | 209,00 |
| DGF / population | 41,25 | 45,00 |
| Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement | 37,71% | 41,00% |
| Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement | 89,98% | 87,60% |
| Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement | 71,48% | 20,40% |
| Encours de la dette** / recettes réelles de fonctionnement | 11,79% | 45,60% |

(*) Source : Les collectivités locales en chiffres 2024 (Ministère chargé des Collectivités Territoriales) – Groupements de communes à fiscalité propre de 15 000 à 30 000 habitants

(**) Encours de la dette au 01/01

**YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2025**

BUDGET ORDURES MENAGERES

**Section de fonctionnement
Recettes**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 13 100,00 |
| 70 PRODUITS DE GESTION COURANTE | 3 025 500,00 |
| 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 388 860,00 |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 185 100,00 |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 153 000,00 |
| 002 EXCEDENT REPORTE | 1 181 817,40 |
| <i>REPORTS</i> | <i>0,00</i> |
| Total recettes en euros | 4 947 377,40 |

**Section de fonctionnement
Dépenses**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 2 250 640,00 |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL | 1 142 200,00 |
| 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS | 30 000,00 |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 24 800,00 |
| 66 FRAIS FINANCIERS | 6 000,00 |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES | 110 000,00 |
| 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS | 4 300,00 |
| 022 DEPENSES IMPREVUES | 100 437,40 |
| 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 535 000,00 |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 735 000,00 |
| <i>REPORTS</i> | <i>9 000,00</i> |
| Total dépenses en euros | 4 947 377,40 |

**YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2025**

BUDGET ORDURES MENAGERES

**Section d'investissement
Recettes**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 170 000,00 |
| 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 535 000,00 |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 735 000,00 |
| 001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE | 439 845,25 |
| <i>RESTES A REALISER</i> | <i>0,00</i> |
| Total recettes en euros | 2 279 845,25 |

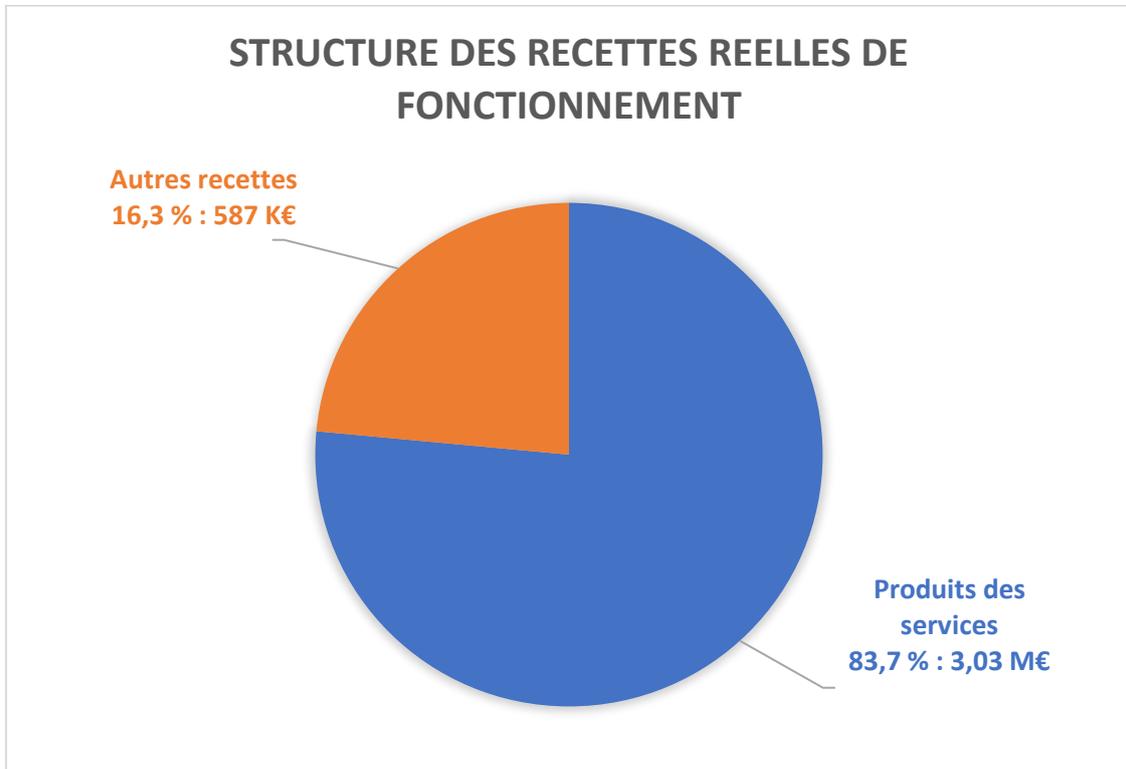
**Section d'investissement
Dépenses**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 26 000,00 |
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 111 800,00 |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 940 800,00 |
| 23 TRAVAUX EN COURS | 948 000,00 |
| 020 DEPENSES IMPREVUES | 51 709,49 |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 153 000,00 |
| 001 DEFICIT REPORTE | 0,00 |
| <i>RESTES A REALISER</i> | <i>48 535,76</i> |
| Total dépenses en euros | 2 279 845,25 |

SERVICE ORDURES MENAGERES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent 3 612 560,00 €.



➤ **Produits des services : 3,03 M€**

Les produits des services sont estimés à 3 025 500,00€, soit + 12,4 % par rapport à 2024.

Ces produits incluent les recettes liées à :

- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) : 3,016 M€, en s'appuyant sur les effets d'une augmentation des tarifs de 10 % aux redevables facturés en 2024,
- L'accès des professionnels à la déchetterie : 2,5 K€,
- Le remboursement des frais d'affranchissement de la REOM : 7 K€.

➤ **Autres recettes : 587 K€**

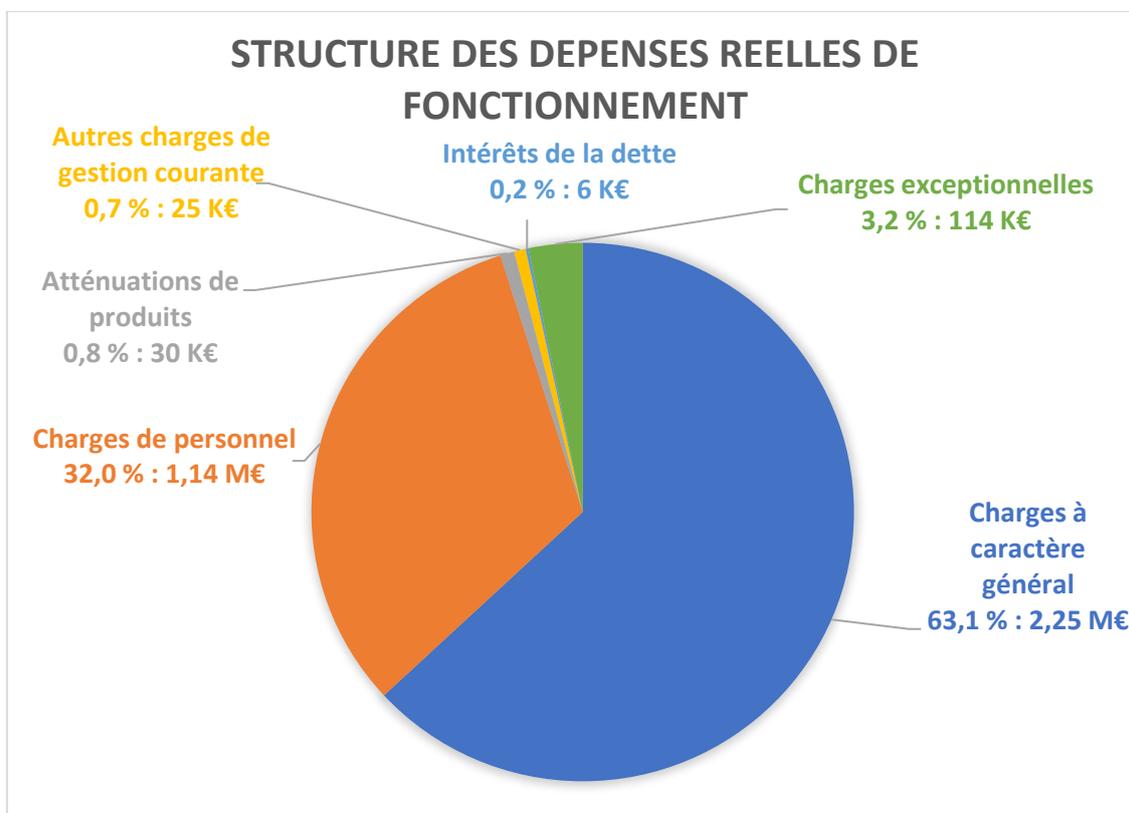
Les autres recettes sont escomptées à 587 060,00 €, soit + 13,7 % par rapport à 2024.

Ces recettes incluent essentiellement :

- Des subventions d'un montant de 389 K€,
- Les produits liés à la vente de matériaux collectés 185 K€,
- Des remboursements de charges de personnel : 13 K€.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement (hors reports et dépenses imprévues) s'élève à 3 567 940,00 €. Il est en repli de 4,4 % ; ce qui laisse augurer de la capacité à dégager une épargne brute de l'ordre de 44 K€ en l'absence d'aléa.



➤ **Charges à caractère général : 2,25 M€**

Les charges à caractère général sont estimées à 2 250 640,00 €, soit - 6,5 % par rapport à 2024.

En 2025, les principaux postes de dépenses sont :

- Les marchés de transport et de traitement des déchets : 1,8 M€ (contre 1,9 M€ en 2024),
- Le carburant : 88 K€ (contre 96 K€ en 2024),
- L'entretien du matériel roulant : 82 K€,
- Les sacs de collecte sélective : 47,5 K€,
- La communication : 40 K€
- L'assurance des véhicules : 15 K€.

➤ **Charges de personnel : 1,14 M€**

Les dépenses de personnel sont projetées à 1 142 000 euros, en quasi-stabilité par rapport à 2024 (+ 2K€).

Cela résulterait notamment de l'impact :

- Des fins de contrats à durée déterminés de 2 postes (chargé de mission biodéchets en catégorie A et renfort administratif pour la REOM en catégorie C),
- De la non-reconduction de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat,
- Des augmentations de cotisations retraites et d'assurance maladie des agents CNRACL,
- De l'augmentation du VM,
- De la création de 3 postes (1 agent de catégorie B et 2 agents de catégorie C) en rapport avec le PLPDMA et l'évolution à intervenir dans l'organisation du service de collecte des déchets,
- Des avancements d'échelons et de grades en lien avec l'ancienneté des agents.

➤ **Atténuations de produits : 30 K€**

Il s'agit des dépenses visant à rembourser le budget principal pour les aides accordées dans le cadre du PLPDMA.

➤ **Autres charges de gestion courante : 25 K€**

Ces dépenses incluent :

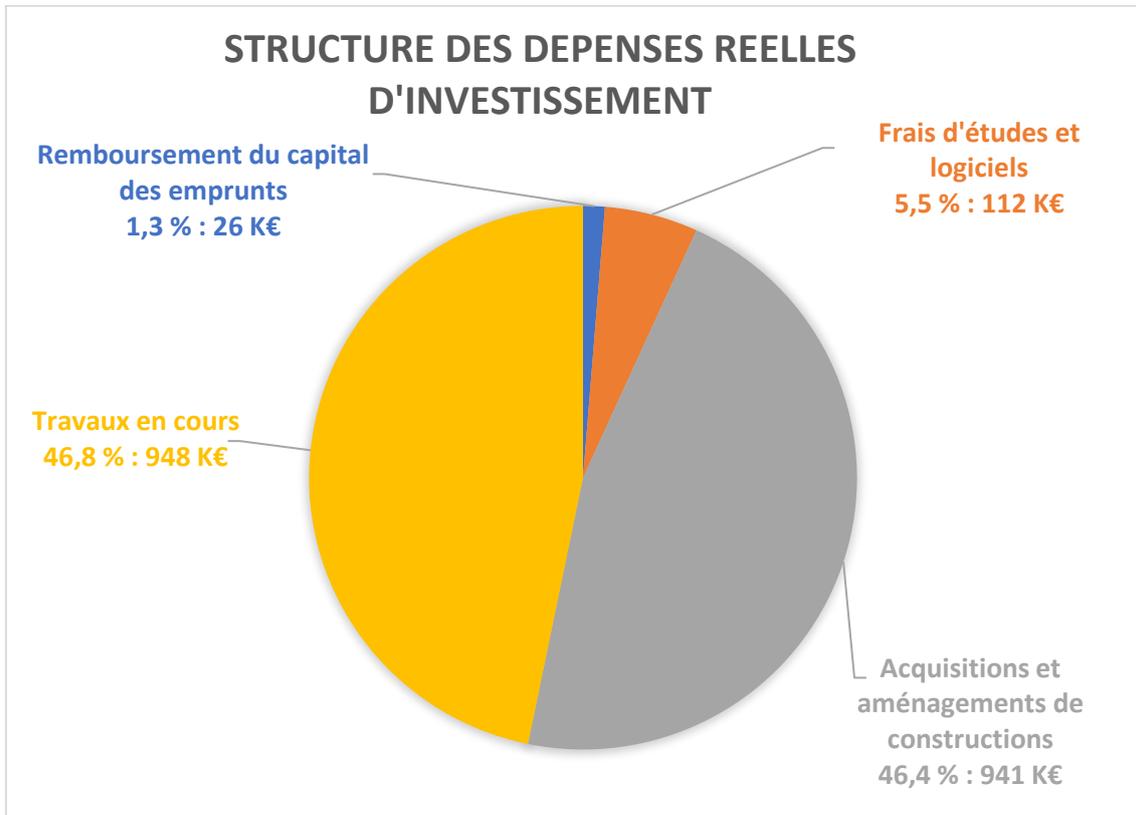
- Les redevances d'usage de logiciels
- Les créances admises en non-valeurs et les créances éteintes.

➤ **Charges exceptionnelles : 114 K€**

Ces dépenses correspondent aux annulations de REOM sur les exercices antérieurs à la suite de réclamations des usagers et à l'abondement éventuel de provisions.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les nouvelles dépenses réelles d'investissement (hors RAR et dépenses imprévues) s'élèvent à 2 026 600,00 € :



Parmi les principales dépenses, peuvent notamment être citées :

- ✓ **Les acquisitions et aménagements de constructions : 941 K€ dont :**
 - Acquisition éventuelle d'un terrain pour la création d'une nouvelle plateforme de déchets verts : 180 K€,
 - Acquisition de conteneurs ordures ménagères : 30 K€,
 - Acquisition de conteneurs de collecte sélective (1^{ère} phase) : 120 K€,
 - Acquisition de composteurs (1^{ère} phase) : 150 K€,
 - Renouvellement d'un camion benne à ordures ménagères : 330 K€,
 - Acquisition d'un camion de 10 m³ avec hayon pour la collecte des biodéchets : 60 K€,
 - Travaux de grosses réparations : 51 K€,
 - Renouvellement du système de géolocalisation des camions bennes à ordures ménagères avec cartographie des tournées : 8 K€.

- ✓ **Les travaux en cours : 168 K€** pour les travaux de construction d'une passerelle au niveau de la déchetterie de Croix-Mare.

- ✓ **Les études et logiciels : 112 K€ dont :**
 - Frais d'études de faisabilité et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour :
 - La création d'une nouvelle plateforme de déchets verts : 30 K€,
 - L'extension du local OM : 15 K€,
 - La réfection de la voirie de la déchetterie de Touffreville la Corbeline : 8 K€,
 - Acquisition de logiciels de :
 - Traitement de la REOM : 50 K€,
 - Gestion de la flotte de véhicules : 1,5 K€.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 570 000,00 € (hors excédent reporté de près de 440 K€).

Ces recettes correspondent :

- ✓ Au FCTVA au taux de 16,404 % : 170 K€,
- ✓ A un premier acompte sur la subvention de 273 K€ obtenue auprès de CITEO pour le programme biodéchets et modification de la collecte sélective : 50 K€,
- ✓ A la souscription d'un emprunt estimé actuellement à 350 K€, mais ont le montant est susceptible d'être réduit suivant le besoin réel de financement de la section d'investissement.

**YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2025**

BUDGET TRANSPORTS

**Section de fonctionnement
Recettes**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 70 PRODUITS DE GESTION COURANTE | 0,00 |
| 73 IMPOTS ET TAXES | 990 000,00 |
| 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 80 000,00 |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 5 000,00 |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 5 000,00 |
| 002 EXCEDENT REPORTE | 1 045 758,24 |
| Total recettes en euros | 2 125 758,24 |

**Section de fonctionnement
Dépenses**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 25 800,00 |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL | 61 700,00 |
| 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS | 56 120,00 |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 999 000,00 |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES | 1 500,00 |
| 022 DEPENSES IMPREVUES | 51 638,24 |
| 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 885 000,00 |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 45 000,00 |
| Total dépenses en euros | 2 125 758,24 |

**YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2025**

BUDGET TRANSPORTS

**Section d'investissement
Recettes**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 885 000,00 |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 45 000,00 |
| 001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE | 346 054,49 |
| <i>RESTES A REALISER</i> | <i>0,00</i> |
| Total recettes en euros | 1 276 054,49 |

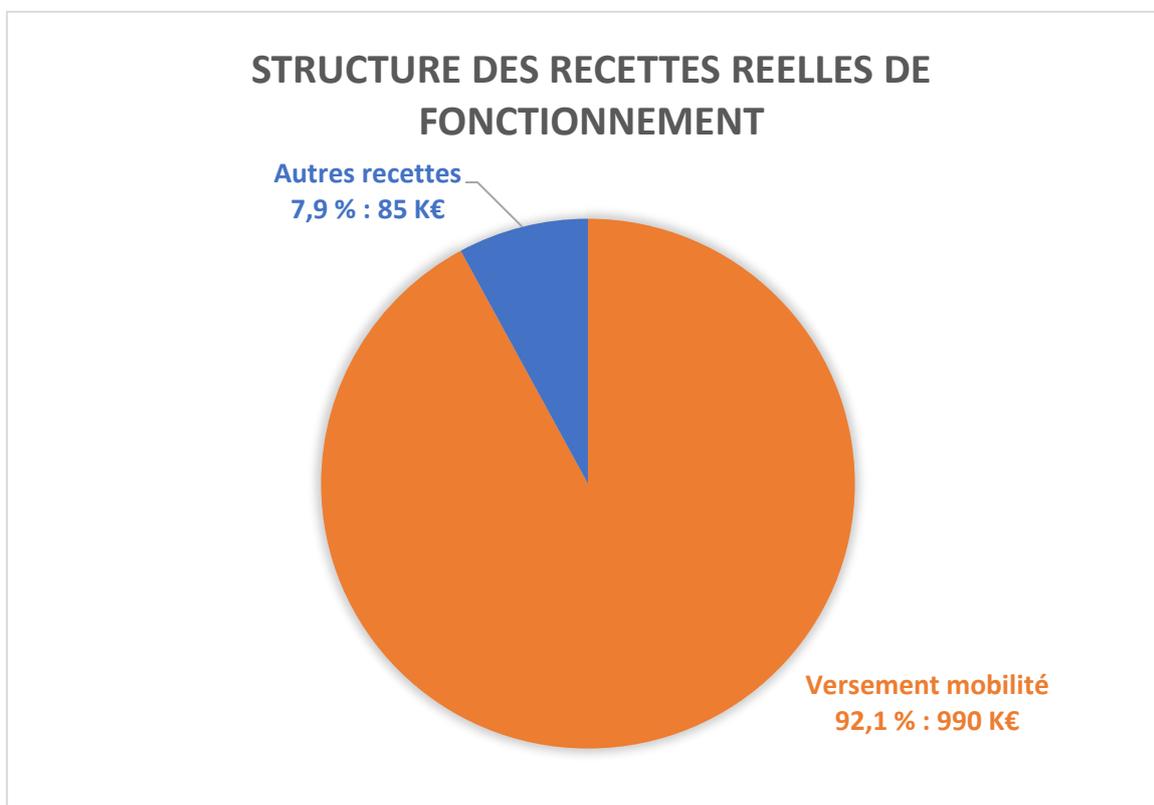
**Section d'investissement
Dépenses**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 895 000,00 |
| 020 DEPENSES IMPREVUES | 46 607,03 |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 5 000,00 |
| <i>RESTES A REALISER</i> | <i>329 447,46</i> |
| Total dépenses en euros | 1 276 054,49 |

SERVICE TRANSPORTS

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont escomptées à 1 075 000,00 € (hors excédent reporté d'un montant de 1 045 728,24 €) :



La structure des recettes de fonctionnement de ce budget évolue fortement en raison du changement de mode d'exploitation du service, avec l'entrée en vigueur du contrat de délégation de service public (DSP) intervenue au 1^{er} janvier 2025.

En effet, à compter de cette date, les recettes provenant des usagers sont directement et définitivement encaissés par le délégataire. Aussi, aucun produit des services n'apparaîtra désormais au chapitre 70. Dorénavant, les recettes réelles de fonctionnement perçues par Yvetot Normandie se composent comme suit :

➤ **Versement mobilité : 990 K€**

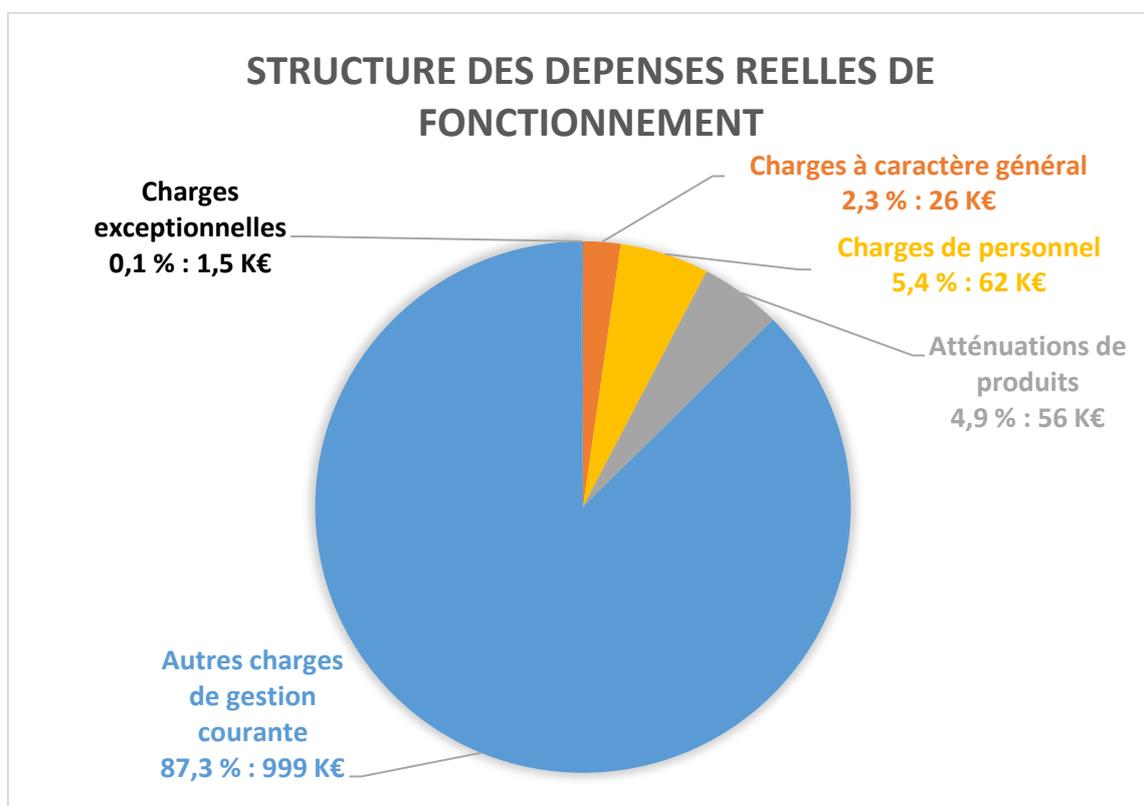
Le produit attendu de versement mobilité est estimé à 990 K€, en tenant compte du passage du taux applicable de 0,45 % à 0,55 % à compter du 1^{er} janvier 2025.

➤ **Autres recettes : 85 K€ dont :**

- La redevance de mise à disposition des véhicules due par le délégataire, à caractère récurrent : 5 K€,
- Une subvention du fonds vert au titre du développement du réseau de transport à la demande bénéficiant aux communes périurbaines, à caractère exceptionnel : 80 K€.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 144 120,00 € (hors dépenses imprévues).



La structure des dépenses de fonctionnement de ce budget est également fortement impactée par le changement de mode d'exploitation.

Ainsi, l'essentiel des charges en rapport avec la gestion du réseau sont directement supportées par le délégataire, qui appelle une contribution en contrepartie de l'exercice de la mission de service public ; rémunération qui émerge, non plus au chapitre 011 (comme pour les dépenses réglées dans le cadre d'une exploitation par marché public) mais au chapitre 65 en tant qu'autre charge de gestion courante.

➤ **Charges à caractère général : 26 K€**

Les principaux postes de dépenses qui restent encoure à la charge de la collectivité sont :

- La maintenance et les droits d'usages des outils d'exploitation pour lesquels la résiliation est en cours de traitement : 7 K€,
- La cotisation à l'association AGIR et au groupement de commande pour l'acquisition de véhicules : 7 K€,
- Les frais de communication en rapport avec l'inauguration et le lancement du nouveau réseau : 5 K€,
- Le remboursement au délégataire de la fiscalité locale (CFE et CVAE) qui aura réglée au titre de l'exploitation de la délégation, comme prévu au contrat de DSP : 4 K€.

➤ **Charges de personnel : 62 K€**

Ces dépenses correspondent au remboursement au budget principal du personnel affecté par la collectivité.

➤ **Atténuations de produits : 56 K€**

Ces dépenses comprennent essentiellement le remboursement des dépenses de mobilité imputées au budget principal dans le cadre de la mise en application du plan de mobilité simplifié adopté : plateforme de covoiturage, enquête stationnement et circulation, étude de définition de locations de vélos électriques de longues durées, etc...

➤ **Autres charges de gestion courante : 999 K€**

Désormais, ces dépenses incluent :

- La subvention d'exploitation versée au délégataire en contrepartie de sa gestion du réseau de transport urbain et de transport à la demande, suivant les termes du contrat de DSP : 989 K€ en 2025 (intégrant certaines dépenses exceptionnelles liées au lancement du nouveau réseau),
- La cotisation au syndicat mixte ATOUMOD : 10 K€.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 895 000,00 € (hors RAR et dépenses imprévues).

Elles correspondent aux dépenses restant à la charge de la collectivité, intégralement regroupées au chapitre 21 (immobilisations corporelles), à savoir :

- ✓ **Les acquisitions de véhicules** : la commande des deux premiers véhicules à renouveler ayant été réalisée en fin 2024, aucune dépense nouvelle n'est prévue en 2025.
- ✓ **Les grosses réparations sur les véhicules mis à disposition avant leur renouvellement : 50 K€**
- ✓ **L'installation de poteaux d'arrêtes : 10 K€**, notamment en cas de sollicitations nouvelles des communes dans le cadre du transport à la demande (TAD).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement se composent uniquement de l'excédent des exercices antérieurs, soit un montant de 346 054,49 €.

**YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2025**

BUDGET OFFICE DE TOURISME

**Section de fonctionnement
Recettes**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 013 ATTENUATIONS DE PRODUITS | 2 000,00 |
| 70 PRODUITS DE GESTION COURANTE | 15 000,00 |
| 73 IMPOTS ET TAXES | 27 650,00 |
| 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 209 000,00 |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 3 000,00 |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 2 000,00 |
| 002 EXCEDENT REPORTE | 48 250,56 |
| Total recettes en euros | 306 900,56 |

**Section de fonctionnement
Dépenses**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 100 000,00 |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL | 175 000,00 |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 6 500,00 |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES | 400,56 |
| 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS | 1 000,00 |
| 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 15 000,00 |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 9 000,00 |
| Total dépenses en euros | 306 900,56 |

**YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2025**

BUDGET OFFICE DE TOURISME

**Section d'investissement
Recettes**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 5 335,00 |
| 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 15 000,00 |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 9 000,00 |
| 001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE | 13 546,04 |
| <i>RESTES A REALISER</i> | <i>0,00</i> |
| Total recettes en euros | 44 281,04 |

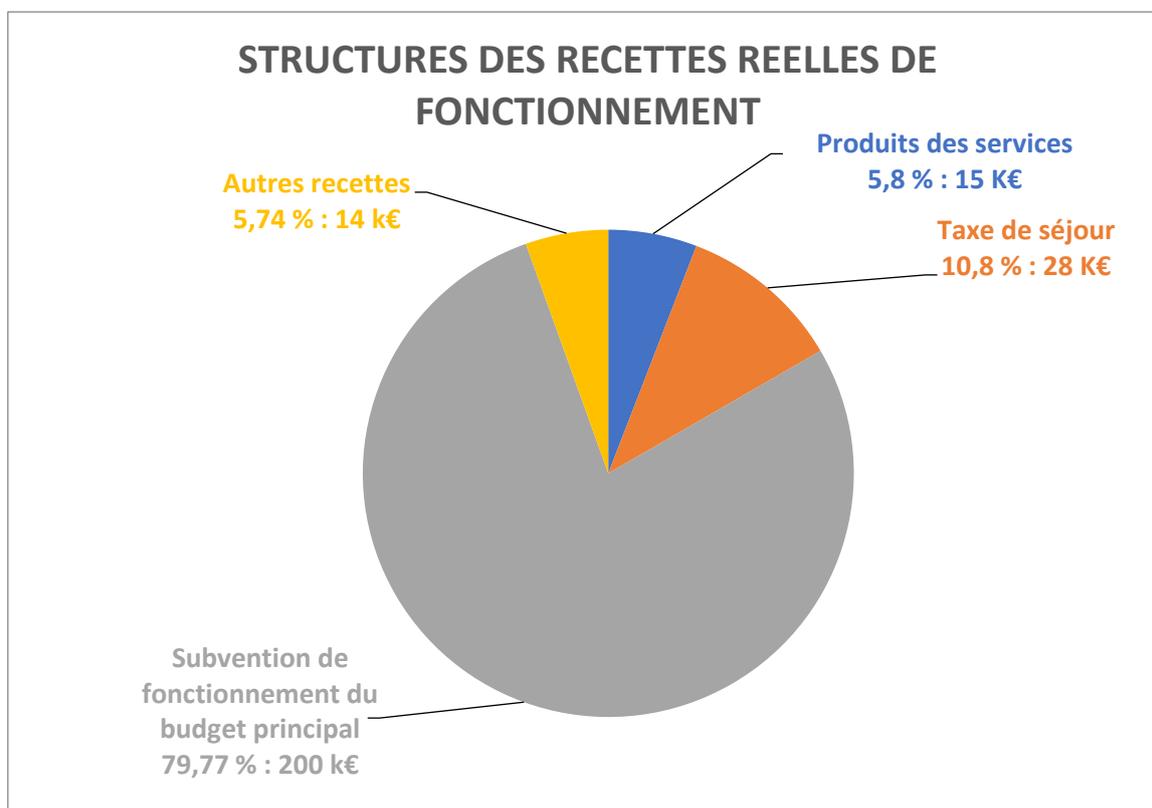
**Section d'investissement
Dépenses**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 5 356,43 |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 27 210,00 |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 2 000,00 |
| <i>RESTES A REALISER</i> | <i>9 714,61</i> |
| Total dépenses en euros | 44 281,04 |

REGIE OFFICE DE TOURISME

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent 256 650,00 € (hors excédent reporté d'un montant de 48 250,56 €) :



➤ **Produits des services : 15 K€**

Les produits des services correspondent aux recettes encaissées sur les articles et la billetterie proposés au niveau de la boutique. Ils sont attendus à 15 K€.

➤ **Taxe de séjour : 28 K€**

Le produit de la taxe de séjour est escompté, à minima, à 28 K€.

➤ **Subvention de fonctionnement : 200 K€**

Cette recette d'un montant de 200 000 € est versée par le budget principal pour financer les actions en faveur du tourisme.

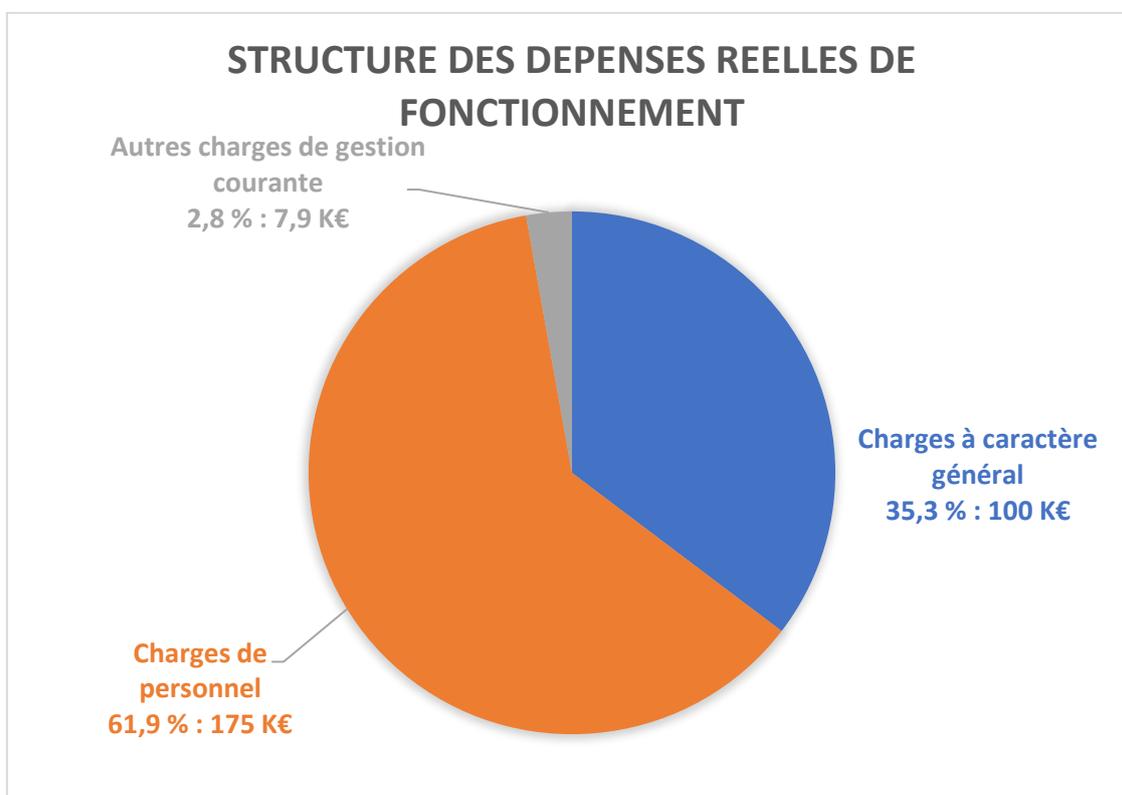
➤ **Autres recettes : 14 K€**

Ces recettes correspondent à des subventions attendues pour :

- Des subventions : 9K€,
- La part agents des titres restaurants 3 K€,
- Le remboursement du personnel mis à disposition du Musée des ivoires : 2K€.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 282 900,56 €, soit une diminution de 8,2 % par rapport à 2024.



➤ **Charges à caractère général : 100 K€**

Les charges à caractère général s'élèvent à 100 000,00 €. Après un ajustement des besoins, elles apparaissent en repli de 13,9 % (soit – 16 K€), correspondant au mouvement inverse à celui constaté au budget 2024.

Pour 2025, il est prévu de reconduire les principaux postes de dépenses, à savoir :

- Les animations 20,3 K€
- L'entretien des itinéraires de randonnées : 18 K€ à minima,
- Les acquisitions et dépôts ventes de la boutique 18 K€
- Des impressions 12,5 K€ (guide Bienvenue, magazine touristique, etc.),
- Des actions de communication et de relations publiques : 9 K€ (dont 4 K€ pour un projet spécifique au niveau de la Gare),
- La maintenance des bornes d'information touristique 4 K€,
- Etc...

➤ **Charges de personnel : 175 K€**

Les dépenses de personnel s'élèvent à 175 000,00 €, en diminution de 3,3 % par rapport à 2024 (soit - 6 K€).

Cette diminution s'explique par :

- La non-reconduction de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat,
- La réduction de 1,5 mois de la durée du contrat du renfort saisonnier (passé de 6 à 4,5 mois).

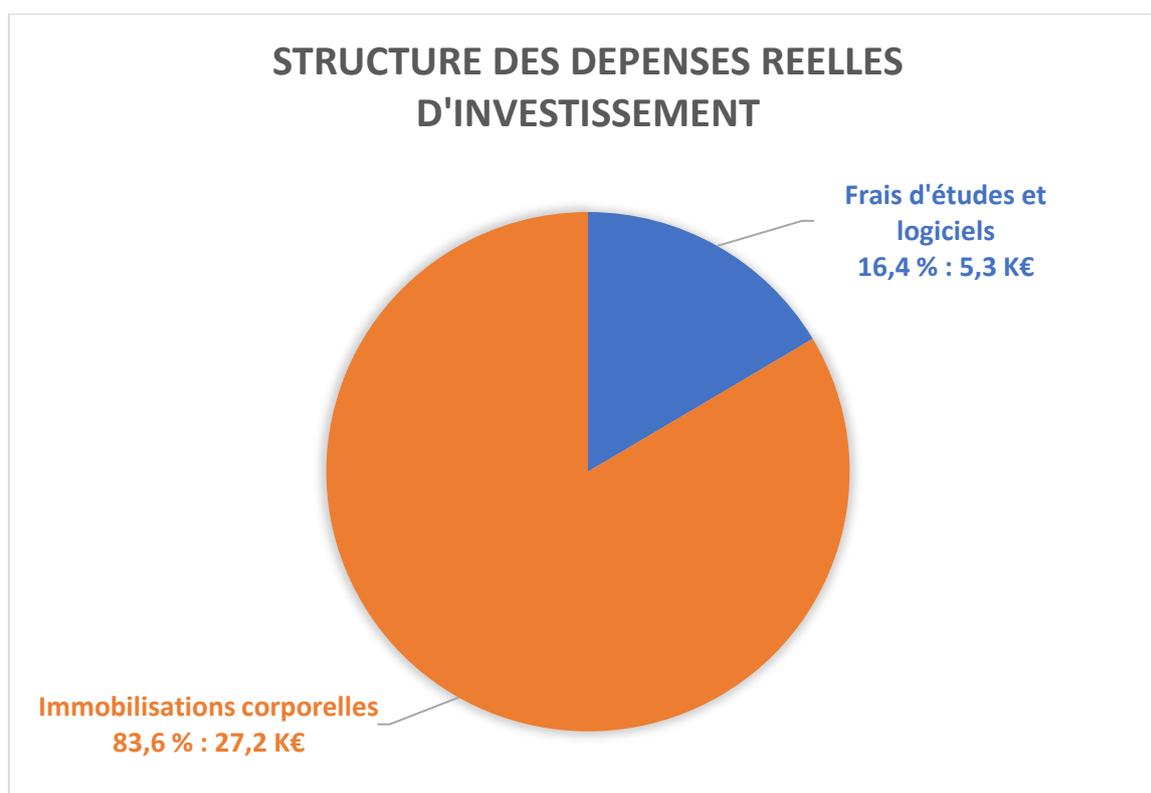
➤ **Autres charges de gestion courante : 7,9 K€**

Ces dépenses, qui s'élèvent à 7 900,56 €, correspondent notamment :

- Aux redevances de logiciels : 3,4 K€,
- Aux subventions qui pourront être versées à compter de 2025 aux partenaires labellisés : 1,2 K€,
- A l'ajustement de la provision pour le Compte Epargne Temps : 1 K€.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 32 566,43 € (hors RAR).



Parmi les principales dépenses, peuvent notamment être citées :

- ✓ **Les études et logiciels** : mise à niveau du site internet (3,5 K€)

- ✓ **Les immobilisations corporelles : 4,5 K€ dont :**
 - Amélioration de la signalétique des chemins de randonnées et autres sites touristiques : 3,5 K€
 - Acquisition de matériels : 1 K€ (amplificateurs pour visites guidées notamment).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6 735,00 € (hors excédent reporté de 13 546,04 €).

Ces recettes correspondent :

- ✓ Au FCTVA au taux de 16,404 % : 1,4 K€,
- ✓ Aux subventions escomptées du Département pour la signalisation touristique commandée en fin d'exercice 2024 (RAR en dépenses pour 9 714,76 €) et l'évolution du site internet : 5,3 K€.

**YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2025**

BUDGET HOTEL D'ENTREPRISES

**Section de fonctionnement
Recettes**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 28 000,00 |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 28 000,00 |
| 002 EXCEDENT REPORTE | 106 706,61 |
| Total recettes en euros | 162 706,61 |

**Section de fonctionnement
Dépenses**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 27 210,00 |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 4 496,61 |
| 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 75 000,00 |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 56 000,00 |
| Total dépenses en euros | 162 706,61 |

**YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2025**

BUDGET HOTEL D'ENTREPRISES

**Section d'investissement
Recettes**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE | 3 200,00 |
| 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 75 000,00 |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 56 000,00 |
| 041 OPERATIONS PATRIMONIALES | 8 000,00 |
| <i>RESTES A REALISER</i> | <i>0,00</i> |
| Total recettes en euros | 142 200,00 |

**Section d'investissement
Dépenses**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 5 000,00 |
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 2 926,15 |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 95 100,00 |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 28 000,00 |
| 041 OPERATIONS PATRIMONIALES | 8 000,00 |
| 001 DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE | 2 133,53 |
| <i>RESTES A REALISER</i> | <i>1 040,32</i> |
| Total dépenses en euros | 142 200,00 |

HOTEL D'ENTREPRISES

L'Hôtel d'entreprises de Saint Martin de l'If, propriété de la Communauté de Communes du Plateau Vert en 2006, a été mis à disposition d'Yvetot Normandie au titre de sa compétence économie.

Par délibération du 9 février 2017, le Conseil Communautaire a créé un budget annexe spécifique pour la gestion des biens locatifs à vocation économique, notamment ceux situés sur la commune de Saint Martin de l'If.

L'hôtel d'entreprises de Saint Martin de l'If comprend 5 cellules. Les conventions d'occupation arrivant à terme pour 2 cellules courant février 2025, **les prévisions de loyers** (généralement de l'ordre de 33 K€ par an) sont revues à la baisse sur cet exercice et évaluées à **28 K€**.

Outre les dépenses récurrentes de fonctionnement (entretien des terrains et des bâtiments), sont également prévus en 2025 des travaux d'investissement consistant à :

- **La réfection de l'éclairage extérieur** en lien avec le Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime (SDE76) : près de 20 K€, dont 8 K€ pris en charge par le SDE76 (intégrés comptablement par des opérations d'ordre patrimonial) ;
- **La plantation d'une haie** : 3,7 K€

**YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2025**

BUDGET ZAE CROIX-MARE

**Section de fonctionnement
Recettes**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 1 307 268,96 |
| 002 EXCEDENT REPORTE | 666 339,53 |
| <i>REPORTS</i> | <i>39 358,45</i> |
| Total recettes en euros | 2 185 126,94 |

**Section de fonctionnement
Dépenses**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 93 000,00 |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 10,00 |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 1 961 238,14 |
| <i>REPORTS</i> | <i>130 878,80</i> |
| Total dépenses en euros | 2 185 126,94 |

**YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2025**

BUDGET ZAE CROIX-MARE

**Section d'investissement
Recettes**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 1 961 238,14 |
| 001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE | 375 268,96 |
| Total recettes en euros | 2 336 507,10 |

**Section d'investissement
Dépenses**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 1 029 238,14 |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 1 307 268,96 |
| Total dépenses en euros | 2 336 507,10 |

**YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2025**

BUDGET ZAE AUZEBOSC EXTENSION

**Section de fonctionnement
Recettes**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 469 149,00 |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 1 585 714,90 |
| 002 EXCEDENT REPORTE | 3 901,12 |
| <i>REPORTS</i> | <i>0,00</i> |
| Total recettes en euros | 2 058 765,02 |

**Section de fonctionnement
Dépenses**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 434 239,00 |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 18,00 |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 1 204 900,00 |
| <i>REPORTS</i> | <i>419 608,02</i> |
| Total dépenses en euros | 2 058 765,02 |

**YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2025**

BUDGET ZAE AUZEBOSC EXTENSION

**Section d'investissement
Recettes**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 0,00 |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 1 204 900,00 |
| 001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE | 726 093,12 |
| Total recettes en euros | 1 930 993,12 |

**Section d'investissement
Dépenses**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 1 585 714,90 |
| Total dépenses en euros | 1 585 714,90 |

**YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2025**

BUDGET ZAE VALLIQUERVILLE EXTENSION

**Section de fonctionnement
Recettes**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|---|-----------------------------|
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION | 500 000,00 |
| Total recettes en euros | 500 000,00 |

**Section de fonctionnement
Dépenses**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 499 990,00 |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 10,00 |
| Total dépenses en euros | 500 000,00 |

**YVETOT NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2025**

BUDGET ZAE VALLIQUERVILLE EXTENSION

**Section d'investissement
Recettes**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| 001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE | 500 000,00 |
| Total recettes en euros | 500 000,00 |

**Section d'investissement
Dépenses**

| Chapitre | Budget Primitif 2025 |
|--|-----------------------------|
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 500 000,00 |
| Total dépenses en euros | 500 000,00 |

AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Trois budgets annexes sont dédiés à l'aménagement de zones d'activités économiques :

- **Une zone d'activité économique à Croix Mare :**
 - Les travaux de réalisation de cette zone ont été réceptionnés début 2022.
 - En 2025, des travaux complémentaires au niveau de la défense incendie (60 K€) et des plantations (20 K€) seront entrepris.
 - Ces surcoûts seront couverts par l'augmentation du prix de vente de 5 €/m² (soit 25 €/m² pour les cessions à compter de 2025) validée par la commission économie.
 - En 2025, deux compromis de vente signés en 2024 devraient se concrétiser (près de 170 K€ de recettes attendues) et au regard de l'excédent disponible sur ce budget (lié aux deux premières cessions et à l'encaissement d'une partie des subventions) de permettre le remboursement partiel au budget principal des avances consenties à hauteur de 455 K€.

- **L'extension de la zone d'activité d'Auzebosc :**
 - Le budget « Auzebosc extension », créé en 2021, a pour vocation à retracer les écritures comptables liées à l'aménagement de l'extension de la zone d'activités d'Auzebosc.
 - Pour financer ce projet, des avances de 900 K€, 261 K€ et 300 K€ ont été versées par le budget principal, respectivement, en 2021, 2023 et 2024.
 - Le budget 2025 prévoit le versement par la Région de la subvention prévue au contrat de territoire (469 K€) et les dernières dépenses rendues nécessaires sur cette opération, notamment :
 - Le transfert des terrains du budget principal au budget annexe : 160 K€,
 - Des frais d'investigations pour lever un indice de cavité souterraine : 260 K€ au maximum.

- **L'extension de la zone d'activité de Valliquerville :**
 - Le budget « Valliquerville extension », créé en 2023, a pour vocation à retracer les écritures comptables liées à l'aménagement de l'extension de la zone d'activités de Valliquerville.
 - Pour financer ce projet, une avance de 500 k€ a été versée par le budget principal en 2023.
 - Le budget 2025 prévoit des crédits pour le démarrage des études une fois que les acquisitions foncières auront pu être réalisées.